



Avril 2021

RAPPORT D'ACTIVITE PROJET RESEAU R.A.J.
CONTINUITÉ DANS LA REINSERTION

Septembre - décembre 2020



Olivia de Callatay, Françoise De Vos, Christophe
Henrion, Simon Postal
L'AMBULATOIRE FOREST

Sommaire

PREAMBULE2

PARTIE I : Synthèse des différentes expertises4

I Comptes rendus des expertises acquises grâce aux connaissances scientifiques, pratiques et de vies.4

A) expertise scientifique4

B) expertise pratique7

C) expertise du vécu11

II Conclusions des différentes rencontres13

PARTIE II : Projet réseau R.A.J. Continuité dans la réinsertion16

I Eclairage spécifique à la lumière du contexte actuel16

II Planification objectifs futurs et pistes de solutions apportées par les différentes rencontres18

III L'organisation du réseau et Comité de pilotage19

Note finale20

ANNEXES21

1) Bibliographie :21

2) Tableau des rencontres22

A) Expertise scientifique22

B) Expertise du terrain22

C) Expertise du vécu22

3) Sondage23

A) Questionnaire23

B) Résultats26

4) Questionnaire et animations dans les rencontres avec les experts29

A) Guide d'entretien avec l'expert du vécu29

B) Grille d'entretien pour les scientifiques30

C) Animation rencontre par visioconférence des institutions32

Padlet d'exemple33

PREAMBULE

En juin dernier, a germé l'idée, l'envie, de lancer un nouveau projet autour de la réinsertion, un projet qui veut aider à la création de ponts entre les différentes énergies entourant la réinsertion. Dès lors, des contacts téléphoniques ont été pris. Des échanges qui ont permis de faire mûrir la réflexion, d'affiner les idées et les axes qu'il allait falloir travailler.

Suite à cela, le projet réseau *R.A.J. Continuité dans la réinsertion* a été lancé le premier septembre, avec pour objectif de développer une prise en charge cohérente et coordonnée autour des réalités du public justiciable dès leur sortie d'établissement pénitentiaire.

Lorsque nous avons entamé notre recherche autour de ce réseau, il nous a paru essentiel de commencer par la mise en exergue des freins institutionnels qui jalonnent les parcours de réinsertion et empêchent cette dernière. Pour ce faire, il nous est rapidement apparu indispensable de faire appel aux trois sortes de savoirs : les savoirs scientifique, professionnel et le vécu. Ces rencontres nous ont permis de mieux cerner la réalité globale de la réinsertion. Notre tour d'horizon nous a permis une vingtaine de rencontres. Nous avons également fait circuler un sondage auprès de différentes institutions afin de récolter des informations brutes autour de la collaboration intersectorielle. Les informations récoltées sont le reflet de ces 4 premiers mois de travail et n'ont pas la prétention d'être complètement exhaustives. Nous souhaitons étoffer, nuancer ce travail au cours de mois et années qui viennent afin d'être toujours plus proche d'une analyse objective.

Triangler ces savoirs, les croiser, les confronter, est la condition de base à la bonne compréhension de la situation. En effet, chacun se complète. L'expertise scientifique tout d'abord, qui, avec une vue méta de la situation, peut traduire des situations individuelles en tendance sociétale. L'expertise professionnelle ensuite, avec dans un premier temps le savoir de ceux qui, chaque jour, accompagnent les détenus dans ce chemin de réinsertion et, dans un second temps, l'expérience des institutions qui peuvent travailler avec le public justiciable sans que celui-ci soit spécifiquement son public cible. Enfin, l'expertise du vécu, le savoir de la personne qui vit chaque jour la réinsertion et ses difficultés, et dont la parole, l'avis, est souvent invisibilisé. Chaque groupe s'exprime avec ses codes, son langage, selon son point de vue. A nous d'essayer de rassembler ces savoirs, de les décortiquer, afin de faire émerger une vue d'ensemble la plus juste possible. L'objectif est ici de déterminer à chaque étape de la réinsertion ce qui est frein et ce qui est facilitateur. A terme, nous désirons, sur base de ces constats, poser les bases d'une co-construction de solutions pragmatiques et justes pour tous, qui apportent une facilitation concrète en respectant les cadres, besoins, et obligations de chacun. Il importe également de souligner que ces codes de communications présentent davantage de similitudes entre les groupes d'experts scientifiques et professionnels. A cet égard, il est pertinent de relever qu'il nous a été plus simple d'entrer en contact avec ces deux groupes, auxquels appartiennent les travailleurs du projet. Ainsi, nous avons pu rencontrer 10 institutions de terrain, 8 experts scientifiques et seulement 3 experts du vécu au long de ces 4 mois de recherche.

L'analyse objective de la réinsertion nous semble être un objectif ambitieux et néanmoins fondamental. En effet, nous sommes profondément convaincus que chacun est nécessaire à la société, et que nous ne pouvons laisser personne en marge de celle-ci. Accompagner celui que la société a physiquement exclu en réparation d'une faute commise nous semble devoir être dès la décision de l'incarcération, l'objectif sociétal final. Mettre à l'écart l'individu devrait être pensé de sorte que celui-ci puisse, en étant accompagné et soutenu, retrouver sa place et son équilibre au milieu des autres, de tous les autres.

Le rapport qui suit se déploie en deux parties.

La première partie est la synthèse des différentes expertises que nous avons pu récolter. Nous commencerons par exposer les conclusions autour des freins et facilitateurs à la réinsertion dont ont fait état nos différents interlocuteurs ainsi que nos conclusions suite à de nombreuses lectures sur ce sujet. Nous parlerons ensuite de l'expertise des travailleurs psycho-sociaux qui ont fait de l'accompagnement à la réinsertion leur objectif professionnel. Pour ce faire, nous avons, d'une part, rencontré de nombreuses institutions actives dans la réinsertion et l'aide aux détenus, et, d'autre part, largement fait circuler un sondage afin de toucher les différents secteurs et identifier leurs ressentis par rapport à la collaboration autour de la réinsertion. Enfin, nous transmettrons ce que les personnes en parcours de réinsertion rencontrées nous ont appris de leur vécu, expérience tangible sur laquelle s'appuyer fermement.

Forts de ces expertises, nous tâcherons de les rassembler en un état des lieux clair, qui nous donnera les pistes à explorer par la suite, pour tâcher de créer des terrains d'entente entre personnes et institutions pour arriver à ce que tous, individus en réinsertion, travailleurs, société, se sentent satisfaits du sort de chacun.

Dans la seconde partie, nous aborderons de façon concrète ce que le réseau se propose d'être, l'influence du contexte sanitaire exceptionnel actuel, comment nous souhaitons l'organiser concrètement, les objectifs qu'il poursuit et ses ambitions pour le futur.

PARTIE I : Synthèse des différentes expertises

I Comptes rendus des expertises acquises grâce aux connaissances scientifiques, pratiques et de vies.

A) Expertise scientifique

La première source d'expertise que nous avons choisi de mobiliser est l'expertise des scientifiques. Leur position leur permet de se dégager de la vision « tunnel » des travailleurs de terrains et des justiciables. Ils ont une vue d'ensemble qui permet de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre dans la réinsertion.

En premier lieu, qu'est-ce que la réinsertion ? Si l'on se réfère à la définition du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (Cnrtl.fr), la réinsertion sociale est la "Remise dans la communauté, active et libre, de la cité et participation à la vie sociale générale, d'un malade (guéri ou handicapé) ou d'un inadapté" (Lafon 1963).".

Nos entretiens nous ont permis de la définir d'une manière assez similaire : se réinsérer, c'est retrouver une inclusion dans la société, c'est-à-dire, retrouver des droits, des liens, un statut etc. On peut dire que ce retour est avant tout un parcours d'obstacles que le justiciable doit impérativement réussir.

Le passage en prison joue un rôle central dans l'imaginaire commun, il est perçu comme un moyen de punition ordinaire et efficace (Fassin, 2015), qui isole les personnes perçues comme dangereuses. L'univers carcéral n'est pas si imperméable au reste de la société, cependant il "bouleverse l'ordre social"¹ en fragilisant encore d'avantage des individus déjà marginalisés. En effet, la prison arrache au milieu social et aux repères, ceux qui avaient un travail le perdent, les liens familiaux se desserrent, les soins et les formations diverses ne sont pas toujours continues. Ainsi, l'incarcération est un choc, elle "cause souvent des ruptures de la vie familiale et professionnelle qui désocialisent l'individu en même temps qu'elle entraîne une resocialisation dans les milieux déviants." ². Après avoir subi sa peine, le justiciable doit alors réintégrer la société de laquelle il a été mis à l'écart, en ayant un marquage supplémentaire, c'est-à-dire une stigmatisation, une étiquette, d'individu dangereux. Le stigmate se traduit par des éléments concrets tels que le casier judiciaire et le bracelet électronique.

Aujourd'hui, la réinsertion des justiciables fait partie des missions officielles des prisons³. Or ces dernières années, un glissement s'est opéré dans les logiques d'action de leurs services internes : la logique sécuritaire a pris le pas sur l'idéal d'aide à la réinsertion. Cela se traduit notamment par la production de rapports à destination de la justice (désormais activité principale des SPS), par le manque cruel de formations et de travail, par le manque de moyens financiers, humains et

1 Fassin, D. (2015). *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale* (Seuil). P 35

2 Fassin, op.cit. p502

3 "La DG EPI garantit une exécution conforme au droit, sûre, humaine et individualisée des peines et mesures privatives de liberté en vue d'un retour optimal dans la société." Rapport annuel de la Direction Générale des Etablissements Pénitentiaires, 2017 (page 7)

organisationnels investis dans cet objectif, par l'augmentation du nombre de détenus subissant l'entièreté de leur peine en prison sans avoir pu bénéficier d'aménagement etc.

Nos enquêtés sont unanimes : l'univers carcéral échoue à remplir la mission de réinsertion, celle-ci est donc déléguée aux détenus, à leurs familles et aux associations ou services qui les accompagnent.

Les associations et services spécialisés ou non dans l'aide aux justiciables sont très répandus dans les sociétés occidentales, à tel point que nos prisons ne pourraient plus assurer leur fonctionnement actuel sans eux. (Tomczak, 2019)⁴ Ces services externes sont donc indispensables, mais doivent composer avec un manque de moyens, un morcellement et une dispersion des compétences et des énergies, un manque de coordination (entre associations, mais aussi entre les associations et la justice) etc. Ils doivent également jongler entre les conditions de la justice, les besoins et les envies du détenu et leurs propres contraintes institutionnelles. L'aide est alors réduite à un « bricolage » qui a pour but de limiter les dégâts causés par l'incarcération. A ce sujet, l'une de nos enquêtée déclare « c'est presque un miracle quand un détenu trouve une institution qui peut répondre à ses besoins ».

Le justiciable en réinsertion subit une forte pression, la justice fait peser sur lui l'idée que peu importe les moyens dont il dispose, s'il le veut il pourra sortir et se réinsérer. Cette idée n'est pas adaptée à la réalité des détenus qui ne sont pas toujours capables de se prendre en main. Les conditions d'existence en prison sont violentes. Or, lorsque l'environnement de vie d'une personne est violent, elle va passer son énergie à s'adapter à cela pour moins en souffrir. Ce temps et cette énergie passés à s'adapter à la prison, ne sont pas investis dans la réinsertion, bien au contraire. Un individu adapté à l'univers carcéral, est un individu tout à fait inadapté à l'extérieur. Tant qu'on se trouve dans cette logique d'adaptation, le processus de réinsertion ne peut pas commencer, il débute au moment où la personne commence à se remettre en lien avec elle-même et autrui. Cette remise en lien, devrait, dans l'idéal, s'accompagner d'un plan solide pensé dès l'entrée, avec une réflexion sur la peine et l'avenir. A la sortie de prison, les éléments matériels tels que le logement, les revenus, le travail ou la formation ne suffisent pas, le justiciable doit être bien accompagné (Kazemian et LeBel, 2012)⁵.

Pour tous nos enquêtés, le problème de fond reste le paradigme dans lequel se situent la justice et la prison, c'est-à-dire que la sécurité de la société prime sur le reste et que la peine doit faire mal. Ce paradigme nous amène à toujours plus de répression, notamment en ce qui concerne la gestion de la récidive : dans ce cas, la justice sera d'autant plus sévère, ce qui est contre-productif étant donné que la logique sécuritaire a déjà échoué. Le but poursuivi est donc de contenir l'individu, or la prison neutralise effectivement sa capacité négative de nuire mais aussi sa capacité positive de changement. La prison produit la récidive.

Ce constat est alarmant, mais on ne peut penser à des pistes d'avenir qui permettraient d'atténuer le problème de la réinsertion qu'en agissant sur deux niveaux :

Le premier niveau est le niveau politique, nous ne nous attarderons que très peu sur le sujet. Il est vrai qu'il est important d'impliquer le législateur dans le changement pour que celui-ci soit durable, mais cela prend du temps. En effet, il faut faire un vrai travail de formation et de sensibilisation sur plusieurs points. La stabilisation des équipes tout d'abord : le manque de moyens du secteur associatif, les subsides à courte durée ainsi que le manque de reconnaissance de l'importance de l'action des

4 Tomczak, P. (2019). 6. Associations socio-judiciaires et sorties de délinquance. In *Comment sort-on de la délinquance ?* (p. 137-155). Médecine & Hygiène.

5 Kazemian, L., & LeBel, T. P. (2012). 11. Réinsertion et sorties de délinquance. In *Les sorties de délinquance* (p. 229-254). La Découverte.

services amènent un épuisement et une rotation des travailleurs. Ce changement fréquent met à mal les réseaux informels construits par les travailleurs de différentes institutions puisque le lien ne s'est pas tissé entre deux services ou associations mais entre deux travailleurs de services ou associations différentes. On perd alors beaucoup en collaboration. On pourrait également travailler avec le politique sur des aspects préventifs, comme l'idée de réallouer les budgets sans les augmenter. Par exemple, si on se réfère aux chiffres du rapport annuel de la Direction Générale des Établissements Pénitentiaires de 2017, un détenu en prison coûte environ 53 470 € par an, une orientation de certaines populations détenues vers des mesures moins coûteuses permettrait de débloquer des fonds pour une réinsertion ou une prévention efficace. Il est possible d'imaginer de nombreuses pistes méta, et nos conversations nous ont souvent mené à rêver à l'une ou l'autre d'entre elles, mais considérant que ce travail, indispensable, d'interpellation et proposition politique est par ailleurs mené par la FIDEX ou la CAAP nous n'allons pas expliciter davantage ce point.

Le second niveau d'action est celui des travailleurs et du terrain. Le public justiciable n'est pas un public pouvant s'appuyer sur un réseau de relations personnelles solides. Il est donc très important de créer des services spécialisés pour leur prise en charge, comme c'est le cas avec d'autres types de populations (par exemple, la cellule chômeur longue durée chez Actiris). Mais, nous l'avons vu, créer des services spécialisés ne suffit pas, les compétences et les énergies sont dispersées, et les collaborations sont en grande partie informelles. Il faudrait faire un travail de reconnaissance des services externes, les mettre plus en lumière, d'abord auprès des justiciables, afin qu'ils sachent où trouver de l'aide. Il est également important que les services aient une bonne connaissance des missions et des compétences des autres, et ceci afin de pouvoir orienter au mieux les justiciables et leur proposer des prises en charges adaptées. Au-delà de la connaissance des différents services, une offre de service en réseau permettrait de réduire les problèmes d'isolement de certaines institutions et d'agir avec la justice et la reconnaissance des politiques. Ce travail en réseau permettrait également que le justiciable trouve le service qui lui convient : il faut faire du cas par cas. Il y a ici un double mouvement à mettre en place : que les services aient assez de connaissance pour orienter de manière efficace, mais aussi que le détenu puisse identifier ce qu'il veut faire et qui peut l'aider, dans l'idéal dès le premier jour de son incarcération.

De plus, nous l'avons vu, se réinsérer, c'est se remettre en lien, on peut alors imaginer toutes sortes d'initiatives pour développer cela. Tout d'abord, le justiciable doit se remettre en lien avec lui-même pour pouvoir mobiliser ses capacités positives. La mobilisation de la parole est très importante dans ce processus, parler, extérioriser, permet de s'apaiser. Comme le projet de radio Passe-Muraille, qui après avoir donné la parole aux détenus de Saint-Gilles, Forest et Berkendael pendant près de 20 ans, a été abandonné.

« Quand on avait Radio Passe-Muraille, vous aviez des détenus qui crachaient leur haine sur la société, mais c'était intéressant ! Mieux vaut que ça s'exprime, et une fois que ça s'exprimait sur la radio, le détenu allait mieux, et la haine avait déjà baissé d'un cran, parce qu'il avait pu l'exprimer. En fait c'est pas de la haine, le terme est mauvais, c'est de la révolte. » (Extrait d'entretien)

Il est intéressant de noter qu'il n'y a plus beaucoup de projets de ce type, malgré l'avènement des technologies qui auraient pu diversifier l'offre et rendre plus visible la parole de détenus.

Rendre la parole au justiciable, travailler l'image du détenu, impliquer les citoyens et les politiques dans des projets autour de la réinsertion, avoir une offre de services en réseau, tout cela contribue à remettre du lien dans la vie du justiciable, ce qui est la clef d'une stratégie efficace. Il y a ici un double mouvement à opérer : faire au mieux avec les conditions de travail actuelles et changer de paradigme.

L'un n'exclut pas l'autre : des pratiques de terrain efficaces peuvent à terme faire changer l'opinion publique et le discours politique.

B) Expertise pratique

L'exercice quotidien de l'aide à la réinsertion est porté aujourd'hui par une multitude de services, chacun plus ou moins spécialisé et adressé ou non à une population spécifique au sein de la population carcérale (pour exemple les services assuétudes qui rencontrent les détenus souffrant d'une addiction). Les travailleurs qui composent ces services vivent et incarnent la mission de réinsertion. Ils ont accumulé une expertise pratique de premier ordre et une analyse empirique extrêmement précieuse. Il nous a semblé essentiel d'aller vers eux, vers cette expertise, et d'essayer de la mettre en évidence à l'aide d'animations relevant de l'émergence de l'intelligence collective. Au vu du contexte sanitaire, nous avons souvent eu recours à une animation virtuelle et avons été accompagné par des outils d'animations collaboratif, comme le *Padlet* dont vous trouverez un exemple en annexe.

De ces différentes rencontres nous avons extrait les freins institutionnels qui semblent s'opposer au processus de réinsertion. Nous avons également essayé de déjà dégager des pistes qui éclairent ces constats, souvent sombres, et que nous allons également proposer comme autant d'éléments à examiner dans l'objectif de faciliter la réinsertion.

Le premier frein soulevé est propre à la prison.

D'abord l'opacité de l'organisation carcérale. L'accès à la prison pour les différents professionnels n'est pas toujours garanti, avec ce que cela peut engendrer de frustrations et de retard dans les démarches nécessaires. Il existe un manque de communication évident entre ceux qui gèrent la prison et ceux qui doivent pouvoir interagir avec elle pour l'accomplissement de leurs missions. Il serait opportun de renforcer la collaboration et la compréhension entre les différents acteurs, de mieux définir les objectifs de chacun afin de pouvoir agir sur un terrain commun et permettre à chacun une facilitation de ses missions.

Aussi, au sein des établissements pénitentiaires, les logiques d'incarcération et celles de la réinsertion socio-professionnelle ne se rencontrent pas toujours. Il semble aux professionnels rencontrés que la réinsertion, qui devrait être l'objectif dès la mesure d'incarcération, est reléguée derrière d'autres considérations telles que le maintien de l'ordre et du calme derrière les barreaux. Pour remettre la réinsertion au centre, il semblerait salubre qu'une rencontre tripartite rassemblant le SPS (service psychosocial interne à la prison), la personne détenue et un service ambulatoire (qui, pouvant accompagner la personne durant le temps d'incarcération et à la sortie de détention, est garant d'un fil rouge tout au long du processus) s'opère automatiquement dès l'incarcération. Aujourd'hui, ces rencontres restent marginales et interviennent souvent lorsque l'accès à la conditionnelle devient possible. Le proposer de manière automatique au début de l'incarcération pourrait avoir un impact important sur la philosophie de l'accompagnement et les démarches à effectuer. Le lien entre la prison et l'extérieur est parfois ténu, surtout lorsque le détenu est isolé et ne reçoit pas de visite familiale. Se projeter à l'extérieur est souvent vital pour "tenir le coup". Inscrire cette projection dès le début la rend plus concrète et allège l'incarcération. Il serait aussi le marqueur de la volonté de la société de réintégrer ceux qu'elle a momentanément exclu (ne parlons pas ici des cas de détentions à perpétuité qui restent relativement rares en termes de proportion). Penser à la réinsertion dès l'incarcération pourrait être : proposer des formations - à rendre à nouveau certifiante -, une occupation "temps

plein”, un accès renforcé à la culture et à l’information. Les travailleurs remarquent aussi une incompréhension prégnante entre les différents acteurs de la réinsertion. Les attentes du justiciable, du SPS et du service ambulatoire présentent parfois de grosses divergences et la communication n’est pas toujours assurée. Il y a eu, au cours des 20 dernières années, un glissement progressif de mission du SPS, qui est passé d’accompagnement psychologique et social à rôle d’expert psychosocial, sans qu’il n’y ait eu de mise en contexte préalable et de redéfinition des missions des services gravitant autour. Une rencontre avec le SPS d’Ittre, entre autres, est d’ailleurs au programme, afin de faire émerger les logiques qui orientent les décisions prises et essayer de voir ensemble comment faire se rencontrer les missions de chacun. Ces logiques divergentes représentent le clivage préexistant entre société et service d’aide aux justiciables, où la fonction de la prison ne reçoit pas de définition commune. Ce point a déjà été exploité dans le point précédent et nous n’allons donc pas ici aller plus avant. Un glissement de mission du SPS, qui est passé d’accompagnement psychologique et social à rôle d’expert psychosocial, sans qu’il n’y ait eu de mise en contexte préalable et de redéfinition des missions des services gravitant autour. Une rencontre avec le SPS d’Ittre, entre autres, est d’ailleurs au programme, afin de faire émerger les logiques qui orientent les décisions prises et essayer de voir ensemble comment faire se rencontrer les missions de chacun. Ces logiques divergentes représentent le clivage préexistant entre société et service d’aide aux justiciables, où la fonction de la prison ne reçoit pas de définition commune. Ce point a déjà été exploité dans le point précédent et nous n’allons donc pas ici aller plus avant.

Un deuxième frein, que l’on retrouve aussi dans le point précédemment amené, est donc la déconnexion entre les différentes réalités de terrain. Il y a un sentiment général que les secteurs de la justice et de l’aide aux justiciables ne comprennent pas leurs conditions de travail respectives. Il en ressort une inadéquation entre les demandes de la justice et les réalités de terrain des travailleurs psychosociaux. Il paraît essentiel aujourd’hui de créer des ponts entre les pratiques de terrain, par exemple en invitant les magistrats, les assistants de justice, les travailleurs psychosociaux à découvrir le travail de l’autre.

Un troisième frein est la ténacité du préjugé entourant l’ex-détenu. Ce préjugé est matérialisé par le certificat de bonne vie et mœurs que l’on exige de plus en plus souvent et qui rend encore plus difficile la réinsertion. Le casier non-vierge est un frein à l’emploi, et donc à la réinsertion. La question ici est celle de la double peine, du droit à l’oubli, de la valeur d’avoir “payé sa dette” envers la société si on est toujours poursuivi par les faits commis. Un des “rêves” que nous ont transmis les professionnels rencontrés serait la possibilité de catégoriser le casier judiciaire. Par exemple, dans le cas où une école cherche à engager, elle pourrait demander le casier “faits de mœurs” et celui qui aurait été incarcéré pour vol ou braquage ne serait pas discriminé à l’embauche pour cette faute passée. Il existe aujourd’hui des initiatives selon lesquelles un détenu sortant de prison pourrait bénéficier d’un casier artificiellement blanchi dans les 6 mois suivant la sortie. Ce laps de temps trop court ne prend pas en compte les difficultés auxquelles font face les ex-détenus, qui les empêchent souvent de pouvoir espérer candidater pour un emploi avant cette date butoir.

Un quatrième frein est la non-prise en considération suffisante du choc que représentent, pour l’individu, l’incarcération et la sortie. En sortant l’individu de la société, l’incarcération est par définition une désinsertion. Dès lors, la personne nouvellement incarcérée doit s’adapter à une nouvelle société, la société carcérale. La prison est une société à part entière, avec ses codes et son fonctionnement. Celui qui y entre doit s’adapter à ce nouveau monde ou risquer des traumatismes plus grands encore. Cela transforme et marque durablement la personne. A la sortie, l’individu, souvent, n’est pas suffisamment préparé à la réinsertion. A ce moment-là, la réaction peut alors, humainement, être de retrouver son comportement pré-incarcération, comme un repli sur des

repères connus. Ces comportements qui ont mené par le passé à une condamnation sont donc répétés et mettent directement à mal la réinsertion. Les permissions de sortie et congés pénitentiaires sont en ce sens particulièrement nécessaires, puisqu'ils permettent de prendre en partie la mesure du fossé existant entre ces deux sociétés qui vivent en parallèle l'une de l'autre. Il manque cruellement d'un sas, d'un lieu qui fasse tampon. Les maisons de transition sont, pour ceci et bien d'autres raisons, une clef de facilitation énorme du parcours de réinsertion. Mais, outre que les maisons de transition telles que pensées en Belgique ne sont pas réellement transitionnelles puisque toujours gérées par la justice et considérées comme lieu d'incarcération, l'initiative est encore trop jeune et peu répandue à l'heure actuelle.

Un cinquième frein est la difficulté de l'accès au soin, durant l'incarcération et à la sortie. Une personne en mauvaise santé est une personne qui, par définition, va mal. La réinsertion est un processus stressant, épuisant, qui demande des trésors d'inventivité et de ressources. Faire porter tout ceci par des corps fatigués et malades amène forcément à davantage de difficultés. Il y a tout d'abord la séparation de la santé des détenus de celles des citoyens par la gestion de cette question par le SPF intérieur et le SPF santé. Cette incohérence bien connue est en passe d'être traitée sous cette législature, mais la problématique demeurant aujourd'hui encore nous nous devons d'aborder cette difficulté accrue dans l'accès aux soins. En sus de cette mauvaise continuité intra / extra muros, il y a le manque de places et de perspectives à la sortie de prison. Les centres de cure et de postcure refusent souvent les candidatures de personnes en liberté conditionnelles. Les travailleurs sociaux ont bien conscience qu'en effet, demander à un centre d'accueillir 4 ou 5 personnes sortant de prison peut mettre à mal l'équilibre de la communauté thérapeutique. Cette question d'équilibre est fondamentale partout, si un groupe minoritaire prend trop d'importance, il peut déséquilibrer l'ensemble. Cette réalité de terrain, cette réalité empirique est la même quel que soit le groupe minoritaire et dans n'importe quelle structure d'accueil. L'important ici est de travailler à la sensibilisation pour que tous les centres acceptent, en fonction de leur capacité, un petit nombre de personnes sortant de détention. Il apparaît également essentiel de mettre en place un réseau de soin incluant les maisons médicales et acceptant d'être des référents de soin pour des personnes qui n'ont pas forcément de lieux d'ancrage dans la société.

Un sixième frein est la difficulté grandissante que représente l'accès au logement pour les personnes sortant de détention comme pour un grand nombre d'individus à Bruxelles. Le parc locatif bruxellois (et ne parlons même pas ici de l'accès à la propriété qui éjecte déjà hors de Bruxelles toute la classe moyenne) devient de plus en plus difficile d'accès. Il s'agit ici d'un constat partagé par l'ensemble des associations rencontrées. Le manque de logements abordables devient une pénurie et pour celui qui porte déjà quelques casseroles cela devient un parcours du combattant. Le manque est tant dans le logement privé que dans les initiatives sociales d'aide et concerne les places en maison d'accueil, en logement de transit, en appartements supervisés, en projet communautaire, en projet housing first... Partout le constat est criant : il manque des places. Or, les logements d'urgences entraînent une dynamique d'errance puisque par définition ils n'accueillent pas sur du long terme. Cette situation n'est idéale pour personne, et certainement pour un individu qui sort de prison, qui a un besoin nécessaire de stabilité. Les solutions ici semblent bien maigres, tant cette question doit pouvoir se jouer à niveau politique plus global. Cependant, nous pouvons, à notre échelle, quand même dégager des pistes intéressantes comme le renforcement des partenariats avec les agences immobilières sociales, le travail main dans la main avec les maisons d'accueil afin de créer des places "sorties de prisons" qui permettraient que celui qui sort de prison puisse appeler un numéro central et soit dirigé vers un lit pour une durée fixée à l'avance ... Il y a ici un vrai questionnement à avoir à propos de la place que la ville veut laisser à ceux qui n'ont pas le privilège de pouvoir s'établir dans les conditions actuelles. Ce questionnement doit être mené à un niveau différent du nôtre mais nous sommes tout

à fait prêts à relayer les constats que nous ont partagés les institutions rencontrées et nous joindre ainsi à la Fidex et la CAAP dans leur rôle de relayeur politique et de sensibilisation grand public.

Un septième frein est la “lasagne institutionnelle” belge. L'éclatement des compétences, déjà abordé par nos experts plus haut, provoque des incohérences qui sont vécues et relevées par les professionnels de terrain. Chaque niveau de compétence encadrant les missions spécifiques des services, il leur est difficile “d'aller plus loin” vis-à-vis de leur pouvoir subsidiant et ne peuvent dès lors pas rejoindre l'autre service coïncé lui aussi dans la définition de sa mission. A cela il faut rajouter que les services actifs en aide à la réinsertion sont subventionnés par des organismes/organes de pouvoir différents en fonction de leurs spécificités, organes qui octroient des facilités ou partenariats en fonction de leur propre réseau. Pour exemple, les services spécialisés ne sont pas reconnus comme services d'aides aux détenus et ne bénéficient pas des droits repris dans l'accord de coopération facilitant l'accès aux détenus dans les établissements pénitentiaires.

Un huitième frein est la nécessaire ressource familiale et le poids de la réinsertion qui pèse sur une famille à qui on n'offre pas toujours explicitement de lieux ou d'accompagnement dans cette situation complexe. Le retour en famille est chargé d'émotions, d'histoire. Pendant le temps d'incarcération les équilibres sont changés - surtout dans le cadre d'une parentalité. A cet égard, notons que les lieux de rencontres parents-enfants extra-muros sont trop peu nombreux et pourtant nécessaires. A souligner également, les définitions de missions qui dans ce cadre de la parentalité sont souvent consignées au temps d'incarcération. Le suivi intra et extra ne peut pas être assuré en continu par un même service, et cette coupure affecte la bonne reprise des liens familiaux à la sortie de détention. Les familles sont une ressource essentielle pour pallier au manquement du réseau associatif. En l'absence de cette ressource, bien souvent, il devient extrêmement compliqué pour celui qui sort de prison de trouver un réseau suffisamment solide pour y trouver le soutien nécessaire dans cette transition périlleuse. Il y a donc un double questionnement ici. D'une part on peut se demander comment il se fait que la famille doit venir combler un manque du réseau associatif, et comment améliorer globalement l'aide aux justiciables. D'autre part, ne serait-il pas opportun d'envisager un lieu de soutien spécifique pour les familles qui entourent un individu en réinsertion ? Il convient en tout cas d'accorder dans le réseau une place importante à la réflexion autour de la place de la famille, et comment la mettre en lien avec le réseau associatif qui entoure la réinsertion.

Un neuvième frein soulevé, le dernier que nous exposons ici, est le besoin d'institutionnaliser les pratiques spécifiques, les relations, contacts, bricolages de certains travailleurs. Ces “bricolages” dans l'accompagnement sont rendus nécessaires par la difficulté de faire appel aux canaux officiels. En effet, chaque institution rencontrée a largement parlé de la place de l'interpersonnel dans le parcours de réinsertion. En fonction du travailleur, tel ou tel parcours va pouvoir être mis en place, avec telle solution parce qu'untel connaît bien unetelle et accepte donc le dossier en question. Ces liens sont précieux, mais tant qu'ils sont conditionnés à une relation spécifique, ils ne peuvent être que pour certains et non pour tous.

Il faut souligner également que les équipes font souvent face à un turn-over important. Quand un.e travailleur.se part, c'est tout son réseau qui part avec. Il y a également eu des réflexions autour de l'organisation des institutions et comment elles s'adaptent à la réalité de la réinsertion. Un point soulevé en ce sens est la question des heures d'ouverture des institutions d'aide aux justiciables – notamment en soirée, après les formations ou occupations journalières.

Il ne s'agit pas là d'un exposé complètement exhaustif, mais qui rassemble les principaux points sur lesquels se retrouvent l'ensemble des travailleurs interrogés. Le constat peut être un peu déprimant, tant les difficultés semblent s'être amoncelées en un ensemble inextricable. Pourtant, chaque

travailleur.se rencontré.e avait ses propres idées et pistes de solution pour amener à une amélioration de la situation. Nombre de ces propositions sont des solutions politiques, sociétales. Il y a aussi beaucoup de “petites démarches” à mettre en place pour faciliter durablement, concrètement, pragmatiquement le parcours de réinsertion des détenus. Ce sont ces points-là que nous désirons approfondir, ceux sur lesquels nous pensons pouvoir, comme réseau transversal, agir. Nous rassemblerons ces propositions dans le point II de cette partie, et plus spécifiquement dans la planification de nos objectifs en partie II.

Nous en parlions en préambule, en plus de ces rencontres qualitatives avec des équipes spécifiques nous avons choisi de faire plus largement circuler un sondage afin de mieux cerner la collaboration entre services au-delà du secteur de l’aide aux justiciables. Nous avons extrait quatre graphiques relatifs aux questions qui nous semblaient les plus pertinentes. Vous trouverez ces quatre graphiques en annexe.

Le premier graphique traite de l’opinion par rapport à la réinsertion en Belgique. Le constat est assez criant, les réponses qui reviennent le plus fréquemment sont “assez négatif”, “plutôt négatif” ou “mitigé”. Ces réponses renforcent donc l’intérêt et la nécessité de travailler autour de la réinsertion en Belgique.

Le deuxième et troisième graphiques traitent, respectivement, des institutions avec lesquelles les répondants travaillent et celles avec lesquelles il leur semblerait pertinent de développer des liens. Il est intéressant de noter que les institutions avec lesquelles les personnes sondées travaillent majoritairement sont globalement les mêmes que celles avec lesquelles ils estiment pertinent de développer des liens. On retrouve dans ces institutions : les CPAS, les services généralistes d’aide aux justiciable ou actif en toxicomanie, les maisons d’accueils...

Le quatrième et dernier graphique reprend les pistes sur lesquelles il faudrait œuvrer en priorité en vue d’améliorer la réinsertion en Belgique. Les points majoritairement mis en avant sont : l’accès au logement, l’accès aux soins, l’accès aux formations ou à l’emploi ou encore la possibilité d’acquérir un revenu.

Ce premier sondage est un avant-goût et un bon indicateur des pistes de travail sur lesquelles il faudra œuvrer par la suite. Il nous semble également pertinent de continuer à travailler avec ce type de données plus quantitatives et donc de faire sans doute d’autres sondages par la suite.

C) Expertise du vécu

Pour cerner la réalité de la réinsertion, il est essentiel d’interroger le vécu de ceux qui y sont confrontés au quotidien. De ce vécu, nous pouvons ensuite essayer de dégager des freins communs à ceux qui sont dans ce processus. Très rapidement, nous avons contacté des personnes en réinsertion. Il est intéressant de souligner que, comme signalé en introduction, chaque groupe fonctionne selon ses codes propres. Il nous a donc été aisé de rentrer en contact avec les experts professionnels puisque nous appartenons au même groupe de pairs. La discussion avec les experts scientifiques a pu rapidement être engagée puisque, là aussi, les codes pour entrer en relation sont relativement les mêmes (pratiques courantes des mails, numéros professionnels où les joindre, etc..). Le contact avec les experts du vécu est de facto plus fragile, hasardeux à mettre en place, puisque les modes de communication ne sont pas les mêmes. Cela demande une adaptation des deux parties dans la prise du contact et du rendez-vous, et une certaine souplesse de chacun. Comme déjà annoncé, les données

des rencontres parlent d'ailleurs d'elles-mêmes : nous avons pu rencontrer 10 institutions actives dans la réinsertion, 8 experts scientifiques et seulement 3 personnes ayant un vécu de réinsertion.

Ces entretiens, denses et riches, ont mis en lumière des freins et ressentis communs aux parcours de réinsertion. Notre volonté aujourd'hui est d'étoffer ce rendu d'expertise, en multipliant les rencontres avec des personnes sur le chemin de la réinsertion.

Voici déjà ce que nous pouvons dégager des rencontres qui ont pu avoir lieu.

En premier frein, vient le sujet de la famille. Il faut en effet souligner la difficulté que représente la sortie lorsqu'il n'y a pas de soutien familial solide. Si le réseau familial ne sait pas ou ne veut pas aider, la personne risque de se retrouver à la rue. Or, les relations peuvent être fortement détériorées suite au passage en prison, et notamment suite à la difficulté que représente le fait de rester en lien avec les visites annulées au dernier moment, les difficultés géographiques et pratiques de suivre le détenu dans ses transferts, la difficulté d'accès à un téléphone (à noter que de plus en plus de prisons se dotent de téléphone en cellule, mais le prix peut parfois être prohibitif), etc.

Un deuxième frein relevé est celui de la temporalité. Le constat est là le même que pour les services actifs en réinsertion : faire coïncider la temporalité et les attentes de la justice, des services et de la personne détenue est souvent très compliqué. Que faire lorsque sa comparution devant le tribunal d'application des peines a lieu en mars alors que la formation débute en septembre ou en janvier ?

Le troisième frein est la mise au second plan du contenu de la réinsertion au profit d'un projet permettant une sortie plus rapide. Dès lors, le projet ne correspond pas aux attentes et aux besoins de la personne. Une fois la sortie effective, il devient difficile pour la personne en réinsertion de tenir des engagements qui ne sont pas motivés par un désir profond, entraînant un risque de révocation lorsque les conditions ne sont pas respectées. Par conséquent, il est très important de pouvoir bénéficier d'un suivi dans le courant de l'exécution de la peine et ce afin de préparer un projet de réinsertion au plus proche des désirs de la personne. Cependant, l'accès réduit (par manque de professionnels) aux services et le peu de possibilités d'activités intramuros, notamment collectives et/ou explorant divers domaines, rendent difficile la mise en place d'un projet personnel et motivant. Il y a aussi la difficulté de travailler avec l'envie des détenus, qui parfois peuvent éprouver de la méfiance à faire appel à un système par lequel ils ont bien souvent été malmenés.

Un quatrième frein est l'étiquette de la détention, aussi bien intériorisée qu'extériorisée. Ce stigmatisme est d'une part psychologique, dans la façon dont l'ancien détenu est perçu ou se perçoit toujours. D'autre part, le handicap social est tout à fait matérialisé par le casier judiciaire. Ainsi, la recherche d'emploi devient une réelle épreuve. Sans compter le profond sentiment d'injustice, car si la « dette » envers la société est payée, les individus restent poursuivis par ce passé très difficilement effaçable. Le handicap social est aussi celui d'avoir été exclu par la société pendant parfois de nombreuses années et de n'avoir pas eu accès à ses évolutions. Que ce soit l'infantilisation administrative ou les difficultés liées à l'utilisation des nouvelles technologies, il n'y a quasiment pas de mise à niveau avant la sortie de prison et à la sortie, ce sont de nombreuses difficultés qui attendent les anciens détenus peu ou mal préparés à ces réalités.

En cinquième frein, les personnes rencontrées pointent l'école du crime qu'est à leurs yeux la prison. Selon les personnes interrogées, mélanger les personnes qui ont commis des délits de toutes sortes a une mauvaise influence sur certains qui peuvent être par la suite amenés à commettre d'autres faits plus graves.

En sixième frein, outre les difficultés précédemment énoncées, les personnes en réinsertions considèrent qu'il n'y a pas de véritable opportunité. L'accès à l'emploi, au logement, aux soins... Tout devient parcours du combattant et les partenariats avec les entreprises, les agences immobilières sociales, les réseaux de soins sont encore trop peu développés. Il y a urgence à faciliter le parcours de réinsertion si on veut que les anciens détenus puissent véritablement trouver une place épanouissante dans la société à leur sortie, sans quoi le risque de récidive demeure beaucoup trop important.

La situation des personnes en réinsertion que nous avons rencontrées est précaire, difficile, stressante. Elle est la réalité de la réinsertion aujourd'hui, et leurs parcours rendent tangibles et concrets les points relevés par les experts scientifiques et de terrain. Leurs observations se recourent d'ailleurs bien souvent et les points de vue différents sur des situations similaires permettent d'enrichir notre compréhension générale de la situation.

II Conclusions des différentes rencontres

Nous venons de vous exposer ce que nous ont appris nos rencontres au cours de ces 4 derniers mois. Nous allons maintenant nous intéresser ici à ce qui rassemble et sépare les trois discours, à leurs complémentarités et à leurs spécificités.

Tout d'abord, il est intéressant de constater que les experts scientifiques ont en général un discours beaucoup plus critique quant à l'existence même des établissements pénitentiaires que les services y travaillant ou les personnes y ayant été détenues. Ils soulignent également un manque de reconnaissance du politique et de la justice envers les services associatifs. Ces derniers, comme les personnes en parcours de réinsertion, ayant "le nez dans le guidon", vont aborder des problématiques beaucoup plus concrètes. Le niveau d'observation est différent.

Par contre, les experts scientifiques et pratiques sont d'accord pour mettre en avant le manque de moyens alloués aux services, à la prévention et au secteur de l'aide en général. Ils pointent que ceux-ci sont, le plus souvent alloués, pour la répression. L'argument de la sécurité est souvent mis en avant pour justifier cela alors qu'une réinsertion bien menée pourrait amener davantage de sécurité que ce système de répression qui atteint sa limite. Ce manque de moyen engendre généralement la nécessité, pour les services d'aide, de devoir bricoler. Nous parlons ici de l'organisation des services, sujet peu abordé par les personnes en réinsertion, bien qu'ils émettent également quelques critiques comme les horaires peu flexibles, le turn-over des intervenants et l'obligation de se raconter à nouveau régulièrement, etc.

Les discours se rejoignent nettement sur différents freins rencontrés.

Le premier frein que nous avons pu mettre en lumière, est l'inadéquation des politiques publiques à la situation carcérale. En effet, pour tous nos enquêtés, quelle que soit leur position sociale, la prison produit la désinsertion, et à terme, la récidive, les justiciables interrogés parlant même « d'école du crime ». Comment comprendre cela ? Nos enquêtés scientifiques nous ont fourni quelques clefs d'explication. D'abord, les moyens sont très largement alloués aux politiques de répression, à travers notamment la pénalisation sévère de la récidive générale. Ensuite, il y a un manque flagrant de prévention. Enfin, pour reprendre la célèbre citation de Victor Hugo "qui ouvre une école ferme une prison", nous notons que nous n'investissons pas assez la sphère de l'éducation et de la petite enfance. De manière générale, au lieu de prévenir les comportements délinquants, nous ne les prenons en compte qu'une fois qu'ils sont installés.

Le deuxième frein que nous pouvons distinguer est l'abandon par la justice de la mission de réinsertion. Ceci est fort visible au niveau des missions des SPS des prisons, qui sont aujourd'hui l'évaluation des risques de récidives légales, de se soustraire à la peine privative de liberté et d'importuner les victimes. Suite à ce glissement, il apparaît alors un manque de communication entre les secteurs et donc une divergence entre les attentes de la justice, celles des justiciables, et celle des intervenants externes. Ainsi par exemple avec les détenus toxicomanes, pour lesquels il y a souvent une exigence de soins (une cure, une postcure, etc.) pour qu'ils puissent bénéficier d'un aménagement de peine (comme une libération conditionnelle ou une semi-détention), alors que l'accès à de telles structures reste souvent très compliqué, voire impossible en sortie directe.

Un troisième frein est la temporalité propre à chaque "partie", entre l'associatif, la justice et le détenu. En effet, chaque institution fait avec son propre cadre de travail, par exemple les formations débutent à une date précise, ou bien les centres de cure ouvrent une place quand elle se libère et ne peuvent que difficilement la bloquer pour une personne en attente de sortie, etc. Dans ce même temps, la justice suit son propre tempo avec des délais parfois très longs. Le justiciable quant à lui peut alors être pris entre le temps carcéral et celui de l'extérieur, se sentant possiblement tiraillé entre l'intra et l'extra-muros. Dans cette organisation qui comporte souvent des blancs à combler, on fait peser un grand poids sur la famille des détenus. En effet, on va solliciter la famille à s'engager dans le processus d'aménagement des peines pour des surveillances électroniques, des congés pénitentiaires ou des interruptions de peine, et ceci sans proposer d'office d'accompagnement systémique spécifique. En l'absence de ce réseau familial, chacun souligne les difficultés accrues dans ce processus de réinsertion.

Faire peser la mission de réinsertion exclusivement sur le secteur associatif sans lui offrir de moyens adéquats constitue le quatrième frein. Malgré son engagement sans faille au quotidien, le secteur de l'aide souffre d'un manque cruel de reconnaissance d'une part, et de stabilité financière d'autre part. Les services se trouvent souvent dans des situations de bricolage pour pallier aux manques. Les politiques de subventions par appel à projet ont également tendance à affaiblir les liens entre institutions en créant une concurrence là où la collaboration est une des clefs de la réinsertion. Dès lors, il est évident que l'on constate au quotidien des manques dans l'accompagnement des personnes détenues. Ainsi, selon l'expertise du vécu, le manque de préparation pratique à la sortie, comme la difficulté de s'occuper de tâches administratives ou le manque d'accès au numérique, représente un véritable handicap à la réintégration dans notre société actuelle.

Un dernier frein que nous pouvons dégager est le stigmate indélébile que fait peser le casier judiciaire sur les possibilités de réinsertion, tant pour l'accès à l'emploi, qu'au bénévolat, à l'inscription dans une vie associative... Ce stigmate est tel qu'il devient, selon l'expertise du vécu, un fardeau porté quotidiennement par la personne détenue. Celle-ci ne peut aborder librement ce passé et continue de craindre le contact avec l'autorité. Ce stigmate est double : il est externe, c'est-à-dire qu'on va leur donner une caractéristique de dangerosité, et il est interne, c'est-à-dire qu'eux-mêmes vont se restreindre, parce qu'ils l'ont intériorisé. Tous dénoncent en prime l'absence de droit à l'échec : la récidive est sévèrement punie, et le passé carcéral poursuit le détenu longtemps après la sortie.

Il est intéressant de constater que tous se rejoignent sur les difficultés de la réinsertion mais chacun selon son point de vue. L'expertise scientifique aborde de façon méta la place de la réinsertion dans la société, la place de la prison et de la répression. L'expertise pratique est sensible à la collaboration entre service, s'attache à répondre aux exigences de la réinsertion, tente de palier aux manquements en se montrant créative et engagée. L'expertise du vécu est marquée par la considération sociale générale et la difficulté de vivre au quotidien avec l'étiquette de l'incarcération. Le changement doit être politique et pratique, et tous doivent joindre leurs efforts dans un objectif commun de facilitation,

en coconstruisant ensemble et aussi chacun avec son propre réseau et son canal de propagation de l'information.

PARTIE II : Projet Réseau *R.A.J. Continuité dans la réinsertion*

I Eclairage spécifique à la lumière du contexte actuel

Nous ne pouvons faire l'impasse sur le contexte sanitaire actuel. Même s'il tend aujourd'hui à être notre réalité depuis de longs mois, la situation reste tout à fait exceptionnelle et impacte fortement toute la réalité de terrain et les possibilités de réinsertion.

Les conséquences sont multiples, nous allons ici en faire l'exposé aussi exhaustif que possible (les nombreuses ramifications étant toutefois impossibles à considérer dans leur entièreté à ce stade-ci, alors que la crise est encore au cœur de nos vies).

Avant la crise, l'accès à la réinsertion se heurtait déjà à de nombreuses difficultés que nous n'allons pas énumérer de façon exhaustive ici mais rappeler pour re-contextualiser : l'accès au logement à la sortie, à un centre de soin travaillant avec les détenus en conditionnelle, le manque de revenu à la sortie dans l'attente de la régularisation avec le CPAS, la difficulté à faire coïncider date de sortie et date de début de formation ou d'activité, difficulté à mettre son dossier médical en ordre ...

Avec la crise sanitaire, tout ce qui était déjà compliqué est devenu extrêmement difficile. Les nombreuses procédures propres au monde carcéral se voient considérablement alourdies par des obligations de distance ou des dispositions particulières. Par exemple, au sein de certaines prisons, il y a des ailes entières dont l'accès est bloqué pour quarantaine. De ce fait, certains détenus ne sont parfois pas vu pendant des semaines. Ou bien, il y a interdiction de croisement entre deux détenus. Cela amène une augmentation du délai d'attente et donc une diminution du nombre de rencontres (déjà limité par le nombre de suivis de chaque intervenant). Lorsque la prison constate une augmentation de cas, la quarantaine devient générale à toute la prison. A ce moment-là, plus aucun service ne peut avoir accès à la prison. Notons aussi que le cadre propre à la maison d'arrêt de Saint Gilles rend le temps d'incarcération relativement variable. Aujourd'hui, il est parfois impossible pour les services spécifiques de voir un entrant car il est en quarantaine, et sera libéré avant que cela soit possible. Il n'aura pu bénéficier de l'accompagnement d'aucun service, avec les dommages psychologiques et sociaux que cela peut entraîner.

L'organisation interne du travail en prison a également été considérablement modifiée. Le service psycho-social interne des établissements pénitentiaires, essentiel dans le processus de réinsertion puisqu'à la base des rapports qui la permettent, est désormais en grande partie en télétravail. Les rencontres en présentiel, nécessaires à une bonne compréhension des situations spécifiques, sont donc grandement empêchées. Les entretiens tripartites, qui rassemblent deux services au moins autour du détenu, sont devenus très difficiles à mettre en place. Ils permettent pourtant de se concerter et d'améliorer le travail en réseau en clarifiant la place et le rôle de chacun dans le processus de réinsertion. Il y a des tentatives de rencontre en visio-conférence mais le manque d'appareils techniques adéquats, la mauvaise connaissance des outils digitaux, la disposition des locaux ... rendent le résultat peu concluant et ne permettent pas d'arriver aux mêmes résultats que la rencontre en présentiel.

La vie quotidienne des détenus déjà compliquée, est devenue extrêmement pénible. Les visites sont supprimées ou très difficiles. Cela affecte la qualité des liens familiaux pourtant essentiels à une

réinsertion. La COVID limite aussi les possibilités de travail intra-muros, notamment avec la fermeture du mess. Ces revenus, même peu importants, sont nécessaires à de nombreux détenus. Et les difficultés surviennent également dans l'exercice des activités collectives, comme le culte ou l'accès à la salle de fitness. Ces dernières sont pourtant nécessaires à de nombreux détenus, leur offrant un lieu où trouver un apaisement, une sérénité, évacuer sainement les frustrations et tensions générées par la vie carcérale.

Enfin, les agents pénitentiaires étant moins nombreux du fait de la crise, ils ont une surcharge de travail conséquente. Cette augmentation entraîne des tensions, du stress, les agents se sentent en danger face à la montée de l'énervement des détenus et adoptent alors une position plus ferme. Dans ce cercle vicieux, les services externes d'aide aux détenus se retrouvent le bouclier de cette colère et sont bien démunis pour y répondre.

Le cadre légal de la réinsertion prévoit que la libération soit précédée de possibilités de sorties (appelées permission de sortie, quelques heures seul ou accompagné pour accomplir une démarche spécifique, ou les congés pénitentiaires, plusieurs jours afin de permettre au détenu de reprendre en douceur la vie à l'extérieur et de s'acclimater petit à petit). Ces dernières sont nécessaires, aussi bien pour le détenu – le choc culturel de la sortie n'est pas à négliger - et s'il n'est pas correctement appréhendé peut mettre rapidement en échec tout le processus, que pour les services qui se préparent ainsi à accueillir un bénéficiaire au profil spécifique qui demandera un accompagnement adapté. Sans ces sorties hors des murs, la réinsertion ne pourra pas être aussi bien préparée et est donc mise en péril. Or, dans le contexte actuel, les possibilités de sorties sont raréfiées voire annulées. Sans compter que, parfois, les conséquences potentiellement négatives (comme la perte du travail ou la quarantaine) sont décourageantes pour le détenu qui renonce alors à exercer ce droit, ce qui est dommageable pour la bonne mise en place du plan de réinsertion.

Toutes ces difficultés supplémentaires sont un vrai facteur de risque pour le détenu et l'équilibre carcéral. En effet, face à cette situation, il est à craindre l'augmentation des rechutes addictives, des tentatives de suicide, des dépressions, des passages à l'acte et de la violence carcérale. Il nous apparaît nécessaire aujourd'hui d'œuvrer, avec les réseaux existants, à une concertation rapide avec toutes les institutions concernées afin d'améliorer les conditions de vie et la communication en ces temps particulièrement fragiles.

Une autre conséquence dommageable est la distance que crée le contexte sanitaire entre les travailleurs de services d'aide aux justiciables, entre eux, et avec les autres institutions. L'organisation de réunions, même au sein d'un même service, est compliquée et le devient d'autant plus entre différents services. Ces concertations sont pourtant plus importantes que jamais si l'on souhaite faire face de façon efficace et coordonnée. Le réseau se proposerait de donner la possibilité de rassembler ces équipes. Malgré le contexte actuel, de nombreuses équipes de travailleurs de terrain veulent prendre part à ce projet, ce qui nous semble être un bon indicateur de l'intérêt de la création et du maintien d'un tel réseau. Il est capital de souligner également que les relations entre travailleurs de services différents sont devenues plus compliquées, les réseaux de communication étant surchargés. Les CPAS, débordés, ne peuvent répondre ni par mail ni par téléphone. Dès lors, il est devenu très compliqué de s'inscrire au CPAS en adresse de référence, et donc de recevoir une carte ID. Ce document, nécessaire à de très nombreuses démarches, ne peut être remplacé par autre chose. De même, les contacts avec les centres de soin sont plus difficiles. Sans compter qu'au vu de leur réalité de terrain et avec l'application de strictes mesures sanitaires, le détenu en réinsertion ne peut avoir directement accès au service. Ces temps d'attente sont autant de facteurs de rechute et/ou de récidive. Face à ces difficultés, les travailleurs doivent déployer des trésors d'inventivité pour bricoler des solutions. Ces dernières sont chronophages, prenant un temps qui ne peut alors être consacré à

d'autres. Et les solutions trouvées sont difficilement duplicables, ce qui est profondément injuste : les réponses sont positives au cas par cas, et laissent de nombreuses personnes sur le carreau.

Face à ces constats, la création d'un réseau transversal permettant une collaboration privilégiée entre les différents services et la mise en place de trajectoires de réinsertion cohérentes et uniformes nous semblent fondamentale.

II Planification objectifs futurs et pistes de solution apportées par les différentes rencontres

Pour terminer ce rapport, il convient, maintenant que nous sommes dans la suite du projet, de faire le point sur nos objectifs pour les années à venir et les actions que nous désirons mettre en place afin d'y parvenir.

En premier lieu, il nous apparaît essentiel de mettre en place un comité de pilotage chargé d'orienter le réseau. Ce comité sera composé de représentants des expertises scientifiques, professionnelles et du vécu. L'expertise professionnelle s'attachera à représenter la diversité des secteurs intervenants au cours de la réinsertion. Par ce biais, nous tâcherons de garantir une vision plurielle et complète de la problématique. Selon les scientifiques interrogés, la population détenue a très peu d'accès à la parole, à la médiatisation. La place des experts du vécu au sein du comité est donc d'autant plus précieuse et importante.

En parallèle, sur base de l'état des lieux précédemment évoqué, nous souhaitons rencontrer des services et administrations clefs de manière à trouver des complémentarités entre les services afin de faciliter l'inclusion du public cible. De ces rencontres, nous espérons faire émerger les réalités propres à chacun et permettre ainsi de poser les bases d'un dialogue visant à l'amélioration de la collaboration entre toutes les parties et donc la multiplication des possibles relais. Nous souhaitons rencontrer également le secteur de la justice, élément clef dans la réalité carcérale et, in fine, la réinsertion. En effet, secteur tentaculaire s'il en est, il est important non seulement de leur relayer les difficultés, les limites rencontrées par les personnes en chemin de réinsertion et les services d'aide, mais d'entendre aussi leur réalité et les freins auxquels eux sont confrontés. C'est de ce dialogue que nous pourrions essayer de dégager les pistes d'un meilleur accompagnement à la réinsertion.

Il sera également extrêmement important de continuer à interroger la réalité de la réinsertion selon les trois expertises, de questionner, nourrir, affiner, modifier l'état des lieux de la réinsertion afin d'essayer d'être toujours le plus proche possible des réalités.

Les revendications d'ordre politiques ne s'inscrivent pas dans les actions que le réseau aimerait porter prioritairement, puisque d'autres, comme la Fidex, les défendent avec brio. Nous ne nous adressons pas au grand public et n'avons pas comme volonté première de jouer un rôle de sensibilisation à leur égard vus les actions de la CAAP dans ce sens (en exemple : les journées nationales de la prison). Toutefois, le réseau *R.A.J. continuité dans la réinsertion* est tout à fait disposé à pouvoir soutenir ces différentes organisations dans leur travail. Le réseau *R.A.J. Continuité dans la réinsertion* souhaite s'inscrire dans l'espace encore inoccupé de la relation transversale entre secteurs, et il n'aura de sens que s'il est porté par une volonté commune de mise en commun de nos bonnes pratiques et une envie de collaboration efficaces entre tous les services. Par ailleurs, il importe que le réseau puisse être actif au sein des autres réseaux existants.

Considérant que le réseau *R.A.J. Continuité dans la réinsertion* porte sur la prise en charge coordonnée et cohérente en santé mentale et en matière d'assuétudes autour des réalités du public justiciable, dès leur sortie d'établissement pénitentiaire, et que l'Ambulatoire-Forest a aujourd'hui une histoire, une expérience prégnante en ces domaines, nous allons dans un premier temps interroger la réinsertion autour de ces axes-là, sans pour autant limiter le questionnement à ces prismes. La réinsertion est par essence multisectorielle puisque pour arriver à un sentiment de bien-être global les facteurs sont extrêmement divers. Par la suite, nous souhaitons pouvoir rassembler un réseau transversal de partenaires dans les secteurs identifiés comme clefs dans la réinsertion (CPAS, maison d'accueil, procédure d'Housing first, centre de cures, maisons médicales, maison de justice, etc.), et organiser une communication fluide et transparente entre ces différents partenaires avec les divers moyens existants comme mails, réunions, conférences ... De ces rencontres, de cette communication, le souhait est l'émergence de bonnes pratiques collaboratives, de projets innovants, et, in fine, de parcours de réinsertion facilités dans lesquels les services ambulatoires, comme fil rouge intra et extra-muros, pourront veiller à la continuité de la prise en charge.

III L'organisation du réseau et Comité de pilotage

Pour la mise en place de notre projet, il nous semble essentiel de mettre en place un comité de pilotage du projet, qui rassemble des représentants de divers services et secteurs et qui pourra accompagner la réflexion de l'équipe de terrain et être représentatif de la volonté d'échange, de discussion, de co-construction du réseau.

Les tâches de ce comité de pilotage seraient :

- Accompagner dans les questionnements que rencontre l'équipe quant à l'orientation du travail ;
- Accompagner la création des outils du réseau
- Rencontrer les membres de l'équipe et émettre un avis sur le travail accompli.

Le comité de pilotage se réunirait une fois par trimestre et serait composé de 12 membres. La première réunion serait initiée par le coordinateur du réseau et les suivantes par le président du comité ou le secrétaire. Composition :

- Un.e membre du secteur justice
- Un.e membre du secteur prison
- Un.e membre du secteur des maisons d'accueil
- Un.e membre du secteur hospitalier bruxellois
- Un.e membre de la fédération des CPAS bruxellois
- Un.e membre de la ligue de la santé mentale
- Un.e membre du secteur tox
- Deux membres du secteur de l'aide aux justiciables
- Deux experts du vécu
- Un.e chercheur.se issu du monde scientifique et expert sur la question de la détention et réinsertion

Il a été ardu d'établir cette « short-list », tant nous voulions pouvoir rassembler une pluralité de secteurs et d'expertises. Cependant, nous désirons garder un nombre restreint qui permet la circulation de la parole. Avec ces deux exigences, nous avons déterminé la liste reprise ci-dessus, qui

rassemble les acteurs principaux de la réinsertion et nous permet, avec deux pair-aidants, d'accorder une vraie place à l'expertise du vécu.

Les membres du comité sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelables une fois. Lors de la première réunion, les membres du comité élisent un.e président.e et un.e secrétaire, chargés d'accompagner le coordinateur dans la gestion quotidienne du réseau.

La mise en place de ce comité nous semble être une vraie plus-value pour la pertinence du réseau. En effet, notre souhait est de pouvoir rassembler autour de la réinsertion non seulement les différents secteurs concernés, mais aussi et surtout ceux qui vivent et ceux qui réfléchissent autour de la réinsertion. Être piloté par un comité qui représente cette diversité et incarne cette volonté de travailler ensemble ne peut qu'amener une vision plus affinée, nuancée, valable sur les problèmes que nous souhaitons solutionner. Avoir la voix des premiers concernés, de ceux qui vivent ou ont vécu la réinsertion et ses difficultés, dans l'organe décisionnel de l'orientation générale du réseau nous semble participer à la garantie de ne pas perdre de vue la raison d'être de ce réseau : la facilitation de la réinsertion.

La mise en place du comité de pilotage demandera sans doute une année pour être opérationnelle et nécessitera très probablement quelques adaptations quant à ce que nous projetons aujourd'hui. Nous envisageons de commencer dès avril 2021 avec un comité réduit, comprenant l'expert, les deux pairs aidants, les services d'aide aux justiciables.

Note finale

Ces quatre mois consacrés à l'identification des freins institutionnels à la réinsertion ont été passionnants, riches, denses, et extrêmement frustrants. La situation actuelle, d'autant plus en cette période de crise, semble parfois être une pelote inextricable, tant il faut espérer agir de concert sur différents niveaux. Mais, heureusement, les belles énergies et les envies de changement sont bel et bien présentes, et les diverses rencontres ont toutes affirmé avec force que oui, il fallait que cela change, et que tous étaient déterminés à pouvoir incarner ce changement. Notre mission aujourd'hui est de permettre la rencontre entre ces belles énergies, leur offrir l'espace et la discussion nécessaire à la bonne compréhension et à l'avancée vers des changements concrets.

Nous sommes enthousiastes, et ravis de pouvoir accompagner à notre échelle cet élan positif.

Pour le *projet R.A.J. Continuité dans la réinsertion* :

Olivia de Callatay,

Françoise De Vos,

Christophe Henrion

et Simon Postal.

ANNEXES

1) Bibliographie :

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (Cnrtl.fr)

Fassin, D. (2015). *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale* (Seuil).

Kazemian, L., & LeBel, T. P. (2012). 11. Réinsertion et sorties de délinquance. In *Les sorties de délinquance* (p. 229-254). La Découverte

Service Public Fédéral Justice. (2017). *Rapport annuel 2017. Direction générale des Etablissements Pénitentiaires*.

Tomczak, P. (2019). 6. Associations socio-judiciaires et sorties de délinquance. In *Comment sort-on de la délinquance ?* (p. 137-155). Médecine & Hygiène.

2) Tableau des rencontres

A) Expertise scientifique

| Nom | fonction | Date |
|------------------------|---|------------|
| Benjamin MINE | Criminologue et chercheur | 11/09/2020 |
| Marguerite de CALLATAY | Ancienne membre | 22/09/2020 |
| Olivia NEDERLANDT | Professeur en droit et chercheur | 09/10/2020 |
| Dan KAMISKI | Professeur et chercheur | 27/11/2020 |
| Marie-Sophie DEVRESSE | Professeur et chercheur | 27/11/2020 |
| Damien VANDERMEERSCH | Avocat général à la cour de cassation et professeur | 09/12/2020 |
| Phillipe MARY | Professeur et chercheur | 10/12/2020 |
| Anne WALRAVENS | Assistante sociale et criminologue, professeur | 11/12/2020 |

B) Expertise du terrain

| Institution | Domaine | date |
|---|---------------------------------|------------|
| FIDEX (Fédération bruxelloise des Institutions pour Détenus et EX-détenus) | Justiciables | 14/09/2020 |
| Dispositif relais | Jeunes- Justice | 06/10/2020 |
| Ambulatoire-Forest | Assuétudes | 09/10/2020 |
| Relais enfants-parents | Enfants-Justiciabes | 10/11/2020 |
| L'APO | Service d'aide aux justiciables | 13/11/2020 |
| APRES (Apprentissage Professionnel, Réinsertion Economique et Sociale) | SAD | 17/11/2020 |
| CAP-ITI (Centre d'accueil Post-pénitentiaire et d'Informations pour Toxicomanes Incarcérés) | Assuétudes | 18/11/2020 |
| Transit | Assuétudes | 26/11/2020 |
| La Source | Maison d'accueil | 04/12/2020 |
| Le SLAJ (Service Laïc d'Aide aux Justiciable) | SAD | 09/12/2020 |

C) Expertise du vécu

| Personnes rencontrées* | Date |
|------------------------|-------|
| Mr Radis | 18/11 |
| Mr Salsifis | 16/12 |
| Mr Ricotta | 16/12 |

*Par respect pour leur vie privée, les noms ont été modifiés

3) Sondage

A) Questionnaire

Sondage réseau R.A.J. Continuité dans la réinsertion

Question de la profession :

1) Quelle est votre fonction au sein de votre institution ?

- Assistant.e social.e
- Criminologue
- Psychologue
- Médecin
- Infirmier.ère
- Avocat.e
- Psychiatre
- Educat.eur.rice
- Assistant.e de justice
- Expert.e SPS
- Travailleur.euse social.e
- Autre, précisez :

Question organisme de travail :

2) Dans quel type d'institutions travaillez-vous ?

- CPAS
- Centre d'accueil d'urgence
- Service actif en toxicomanie
- Service généraliste d'aide aux justiciables
- Maison de justice
- Maison d'accueil
- Centre de jour
- Service santé mentale
- Service interne à la prison
- Maison médicale
- Centre de cure
- Centre de postcure
- Hôpital
- Centre thérapeutique
- Maison de transition
- IPPJ
- AMO
- Maison de quartier
- Planning familial
- Centre de crise
- AIS
- IHP
- SPAD

- Equipe mobile
- Autre, précisez :

3) Dans votre public , Quel est le pourcentage de personnes ayant eu un passage en prison ?

- Moins de 1%
- Entre 1 et 5%
- Entre 5 et 20%
- Entre 20% et 40%
- Entre 60 et 80%
- Plus de 80%

4) Dans quelles modalités de peines sont les personnes au moment de la rencontre ? (Plusieurs réponses possibles)

- Détenu intra-muros
- Permission de sortie, congé pénitentiaire, interruption de peine
- Détenu en liberté conditionnelle
- Détenu en surveillance élec
- Détention limitée (Semi-détention)
- Ancien justiciable (aucune condition liée à la justice)
- Vous ne rencontrez pas de personnes justiciables

5) Avec quel type d'institution travaillez-vous majoritairement ? (Trois réponses maximum)

- CPAS
- Centre d'accueil d'urgence
- Service actif en toxicomanie
- Service généraliste d'aide aux justiciables
- Maison de justice
- Maison d'accueil
- Centre de jour
- Service santé mentale
- Service interne à la prison
- Maison médicale
- Centre de cure
- Centre de postcure
- Hôpital
- Centre thérapeutique
- Maison de transition
- IPPJ
- AMO
- Maison de quartier
- Planning familial
- Centre de crise
- AIS
- IHP

- SPAD
- Equipe mobile
- Autre, précisez :

5bis) Dans quel cadre travaillez-vous avec les institutions précédemment citées ?

Par convention nous entendons : accord institutionnalisé entre deux services

- Contact formel (via une convention avec votre institution)
- Contact informel (via le réseau personnel du travailleur)
- Prise de contact au cas par cas
- Autre, précisez :

6) Avec quel type d'institution vous semblerait-il pertinent de développer des liens ? (Plusieurs réponses possibles)

- CPAS
- Centre d'accueil d'urgence
- Service actif en toxicomanie
- Service généraliste d'aide aux justiciables
- Maison de justice
- Maison d'accueil
- Centre de jour
- Service santé mentale
- Service interne à la prison
- Maison médicale
- Centre de cure
- Centre de postcure
- Hôpital
- Centre thérapeutique
- Maison de transition
- IPPJ
- AMO
- Maison de quartier
- Planning familial
- Centre de crise
- AIS
- IHP
- SPAD
- Equipe mobile
- Autre, précisez :

6bis) Serait-il pertinent que ces liens soient formels (via une convention)?

- Oui
- Non
- Pas d'avis

6ter) Expliquez votre choix

-

7) Quel est votre ressenti par rapport à l'organisation de la réinsertion des justiciables en Belgique aujourd'hui ?

- Plutôt positif
- Assez positif
- Mitigé
- Plutôt négatif
- Assez négatif

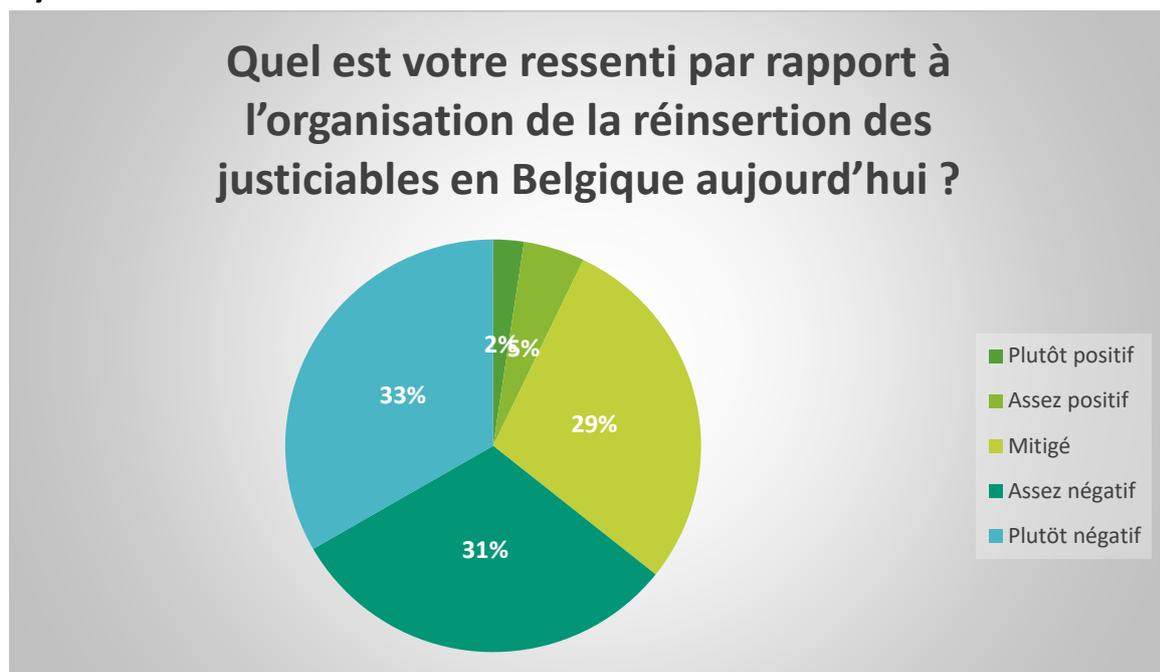
8) Quels seraient les points sur lesquels œuvrer en priorité pour améliorer la réinsertion en Belgique ? (Plusieurs réponses possibles, maximum 3)

- L'accès au logement
- L'accès aux soins
- La garantie de revenus dès la sortie de prison
- La garantie d'une activité
- L'accès aux formations / Travail
- Le travail avec l'entourage
- Des collaborations efficaces entre services
- Autre (précisez)

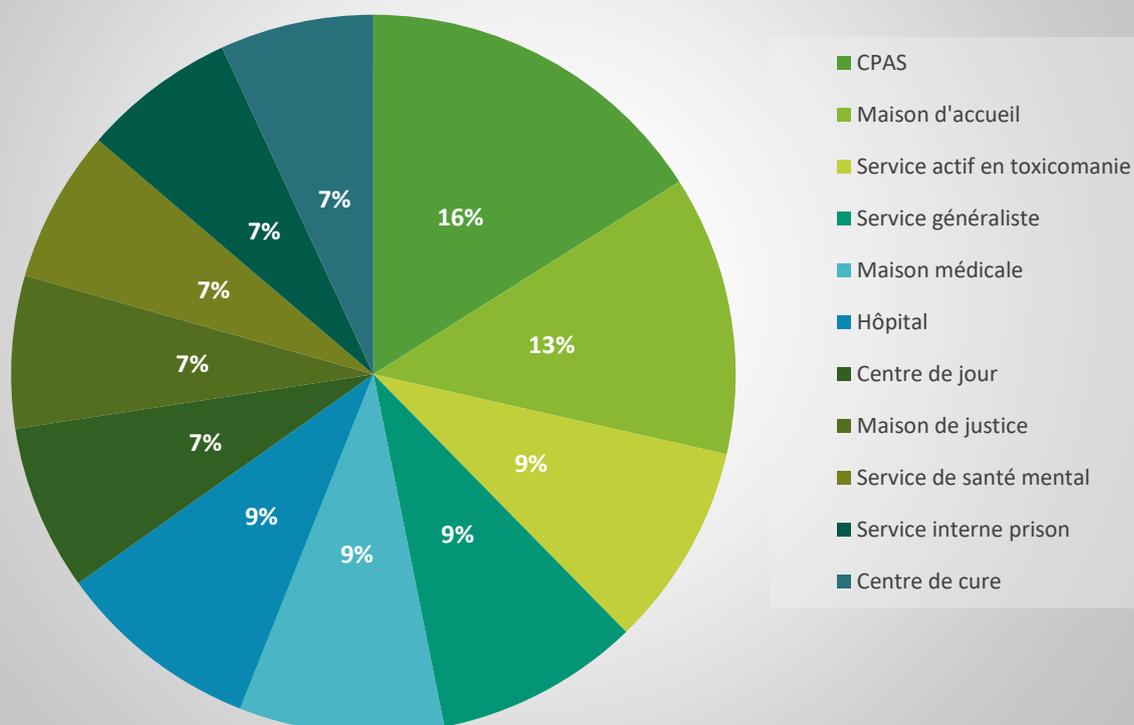
9) Quel serait votre "rêve réaliste", l'initiative qui vous semble la plus pertinente et efficace à mettre en place, pour la (ré)insertion en Belgique ?

Réponse ouverte :

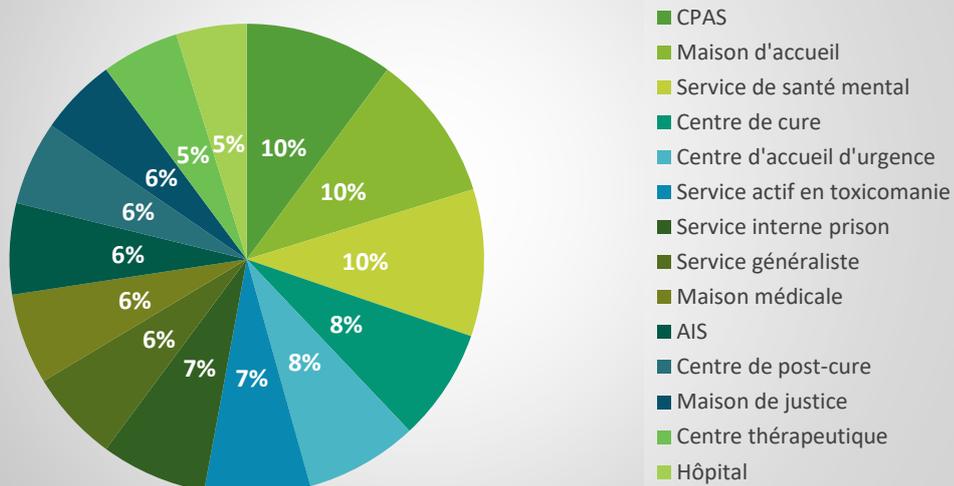
B) Résultats



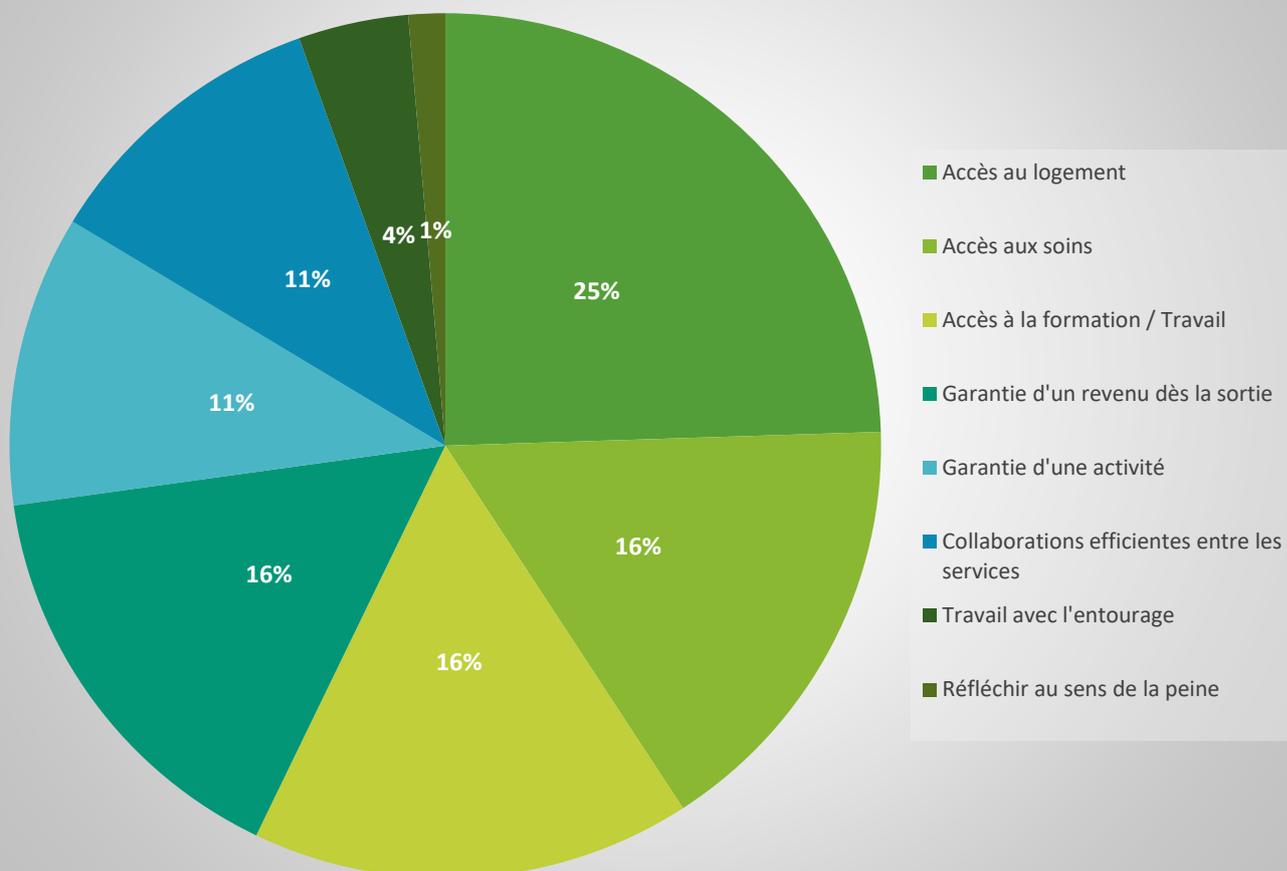
Avec quel type d'institution travaillez vous majoritairement?



Avec quel type d'institution vous semble-t-il pertinent de développer des liens?



Quels seraient les points sur lesquels œuvrer en priorité pour améliorer la réinsertion en Belgique ?



4) Questionnaire et animations dans les rencontres avec les experts

A) Guide d'entretien avec l'expert du vécu

1) Présenter le Réseau

2) Question de départ : Que pouvez-vous nous dire sur votre sortie de prison ?

- Est-ce que c'était votre première incarcération (première sortie) ? Si non : est-ce qu'il y a eu des différences dans la manière de préparer votre sortie ?
 - Comment avez-vous vécu la sortie de prison ?
 - Avez-vous été révoqué ? pourquoi ?
- Comment avez-vous préparé votre sortie de prison ?
 - Avec l'aide de qui ? services ? proches ?
 - Comment évalueriez-vous ce travail ? Quels aspects étaient positifs ou à l'inverse négatifs dans votre situation ?
 - Avez-vous eu le temps de bien la préparer ? (temps d'incarcération)
- Qu'est-ce qui a été difficile pour vous à la sortie ?
- Avez-vous bénéficié d'aménagements de la peine ? Si oui, lesquels ?
 - Si LC ou surveillance électronique : Quelles étaient les conditions ? Comment avez-vous vécu le fait de devoir obéir aux conditions ? Est-ce que vous diriez que c'était compliqué pour vous de les respecter ?
- Etiez-vous bien entouré pendant votre détention / à la sortie de prison ?
- Comment les services qui vous suivent vous ont aidé au moment de la sortie de prison ? Qu'auraient-ils pu faire de mieux pour vous ?
- Ça serait quoi, pour vous, une sortie réussie de prison ? Comment pourrions-nous (réseau R.A.J. *continuité dans la réinsertion*) faciliter la possibilité de réaliser cette sortie parfaite ?
- Quelles ont-été les difficultés principales ?
- Qu'est-ce qu'il est important d'avoir à la sortie de prison ? Est-ce facile à faire/avoir ? si non, comment pourrait-on faire en sorte cela devienne plus simple, accessible pour vous ?
- Quelles ont été les freins ? Famille ? Logement ? Argent ?

3) Identifier endroit "pont cassé"

4) Parcours chronologique du détenu

B) Grille d'entretien pour les scientifiques

1) Explication du réseau à travers son objectif, sa finalité opérationnelle, les actions effectuées/en cours/a venir, le contexte de sa mise en place. Distinguer le réseau que l'on souhaite construire des réseaux déjà existants (pas d'interpellation du politique).

2) Expliquer les raisons de notre rencontre : la vision macro des chercheurs est intéressante et pertinente pour comprendre les logiques globales derrière le processus de réinsertion, elle diffère de la vision méso (échelle des petits groupes) du travailleur et des institutions et celle micro du justiciable. Les trois niveaux de compréhension du phénomène sont à prendre en compte pour l'appréhender le plus justement possible.

Construction de la grille d'entretien pour les scientifiques en deux parties : la première partie se compose de questions générales posées à l'ensemble des enquêtés rencontrés, la seconde partie est constituée de questions plus spécifiques sur l'expérience et les recherches des enquêtés.

3) Questions générales

Dans le cadre de vos recherches, vous avez été amenés à étudier la réinsertion, à partir de cela, qu'est-ce que pouvez nous dire en général sur la réinsertion aujourd'hui ?

Comment fonctionne la (ré)insertion actuellement en Belgique ?

- Selon vous, à quel moment commence la réinsertion ?
- Quels sont les points forts de la (ré)insertion en Belgique (ce qui fonctionne bien)
- Et les points faibles ?

Sur base de cela, comment pourrait-on l'améliorer ?

Comment les équipes de terrains pourraient-elles améliorer la (ré)insertion ?

Quelles seraient vos recommandations en vue d'améliorer la (ré)insertion en Belgique ?

Questions spécifiques Mr Kaminski:

Au cours de vos voyages, avez-vous pu observer des pratiques différentes de celles qui ont cours ici en matière de réinsertion ?

- ◆ *Si oui lesquelles ?*
- ◆ *Si non, comment expliquer cette uniformité de pratiques entre différents pays, différents systèmes judiciaires ?*

Dans votre livre "Condamner", vous décrivez le système de la justice pénale comme système fonctionnant grâce à deux mécanismes, la domination et la régulation. Comment comprendre les logiques de réinsertion par rapport à ces mécanismes ?

Questions spécifiques Mme Devresse:

Dans l'article "Pour une approche interdisciplinaire de l'exécution des peines, vous dites qu'il y a, je cite, une "diffusion croissante, dans le débat politique, de l'idée qu'il apparaît aujourd'hui de moins en moins tolérable qu'une peine puisse ne pas être exécutée dans son entièreté, ou faire l'objet d'adaptations ou de transformations en cours d'exécution", quel impact cette idée a-t-elle sur la réinsertion aujourd'hui ?

Depuis les années 2000-2010, vous avez énormément travaillé sur l'exécution des peines et plus particulièrement sur la surveillance électronique. Est-ce que vous avez constaté des impacts/ des modifications dans le processus de réinsertion sur cette période ?

Questions spécifique Mr Vandermeersch :

Vous êtes l'un des rédacteurs du projet de nouveau code pénal.

- *Quelle place donnez-vous à la réinsertion dans le projet ?*
- *Comment serait-elle mise en œuvre ?*

Questions spécifiques Mme Walravens :

En parallèle de votre expérience scientifique, vous avez une longue expérience de terrain dans l'aide psycho-sociale au justiciable.

Comment comprendre la réinsertion aujourd'hui en croisant ces deux logiques/échelles ?

C) Animation rencontre par visioconférence des institutions

- I. Présentation des participants / 4-5 minutes
+ présentation de l'institution : quelles sont vos missions spécifiques ?
- II. Brise glace "quel climat es-tu pour le moment"
- III. Présentation réseau *R.A.J. Continuité dans la réinsertion* / 5 minutes / Simon
 - ➔ Objectif de facilitation de la réinsertion en s'interrogeant ensemble sur les difficultés institutionnelles rencontrées
 - ➔ Pour mieux comprendre la réinsertion aujourd'hui, besoin de s'appuyer sur trois sources de savoirs, scientifique, pratique du terrain et du vécu
 - ➔ À ce jour -> objectif pour fin décembre, faire un état des lieux des freins institutionnels à la réinsertion ET de ce qui fonctionne dans la réinsertion
 - ➔ Objectif à terme : pouvoir faciliter la réinsertion en accompagnant les différents services dans la création de ponts, dans la réflexion institutionnelle autour de la question de la réinsertion

Proposition de l'animation : faire émerger la réalité de la réinsertion aujourd'hui pour le service et les travailleur.r.se.s qui le composent, réfléchir ensemble à ce qu'est aujourd'hui la réinsertion, comprendre ce qui anime les travailleur.r.se.s

- IV. Faire émerger les problématiques institutionnelles liées à la réinsertion

A) chacun écrit sur un post-it les mots clefs de la réinsertion / qu'est-ce que la réinsertion ?
Comment votre service peut aider ou non à cette réinsertion dans la société ?

-> chacun met son post-it sur le front et explique à tour de rôle ce qu'il a écrit / *Simon gère le padlet et recueille les infos, les organise virtuellement - avec les recommandations du brainstorming / Oli gère l'animation (partage de la parole, etc)*

Laisser un temps de réflexion

-> brainstorming général pour organiser ensemble les items

B) On hiérarchise ensemble les différents items soulevés et on décide duquel on va approfondir -> processus de décision commune

PAUSE

C) on approfondit le thème : chacun pense à une situation clinique où ce thème a été problème ou réussite, ensuite on expose chacun le cas /*nouveau padlet avec + et -*

D) On fait la conclusion générale de ce qui a été abordé en reprenant les différents padlets

E) Chacun note son "rêve réaliste" pour l'avenir et le partage

Fin de l'animation

Padlet d'exemple

